

direction des services industriels

place Chauderon 23 case postale 7416 1002 Lausanne

Contact clients

Téléphone : 0842 841 841 Fax :

sil.contactclients@lausanne.ch

Du lundi au vendredi 08h00-11h45 / 13h00-17h00

0842 841 840

Accédez à vos données en ligne via <u>www.lausanne.ch/mysil</u>

Numéro de référence : 205'421

(À rappeler dans toute correspondance svp)

Lausanne

P.P. CH-1002 Lausanne LA POSTE

Monsieur Istvan Czaka-Meyer Chemin des Mayoresses 37 1012 LAUSANNE

Facture de consommation

Numéro de la facture : 1'101'852'466 Date de la facture : 23.01.2018 Payable jusqu'au 28.02.2018

Période du décompte : 18.11.2016 au 20.11.2017

Lieu de consommation

PPE Mayoresses-ouest ABRI PC Chemin des Mayoresses 37

1012 LAUSANNE

Récapitulatif - (Montant en CHF, TVA comprise) Informations détaillées au dos et sur la/les page(s) suivante(s)

Montant total **électricité** 18.13

Montant total de la facture

Arrondi

0.02

18.15

Montant payable net sans escompte à l'échéance. Le retard du paiement entraînera un rappel avec des frais reportés sur la fac ture suivante. Un grand merci à celles et ceux qui paient leur facture avec ponctualité.

Services industriels 1002 Lausanne Services industriels 1002 Lausanne

10 00000 02054 21000 00711 77444

01-61951-1 01-61951-1

18 15 18 15 Monsieur

Istvan Czaka-Meyer Chemin des Mayoresses 37 1012 LAUSANNE

1012 | 4

10 00000 02054 21000 00711 77444

Monsieur Istvan Czaka-Meyer Chemin des Mayoresses 37 1012 LAUSANNE





Numéro de référence : 205'421

Numéro de la facture : 1'101'852'466 du 23.01.2018

PPE Mayoresses-ouest

Lieu de consommation

ABRI PC Chemin des Mayoresses 37

1012 LAUSANNE

Le client reste responsable du paiement des prestations et services fournis tant que les SIL ne sont pas avisés de son départ. La fiche du contrôle des habitants fournie par les gérances ne fait pas office d'annonce de résiliation.

Souhaitez-vous vérifier et payer vos factures par internet ? Rien de plus simple, inscrivez-vous auprès de votre partenaire financier (Postfinance ou e-banking). Pour plus de renseignement, www.lausanne.ch/mysil et www.e-facture.ch



72.00

0.89



Lieu de consommation

ABRI PC

Chemin des Mayoresses 37

1012 LAUSANNE

Numéro de référence : 205'421

Numéro de la facture : 1'101'852'466 du 23.01.2018

PPE Mayoresses-ouest

ELECTRICITE

	Libellé	Index Ancien	Index Nouveau	Coef.	Quantité	Prix Unitaire	Montant en CHF
--	---------	-----------------	------------------	-------	----------	------------------	-------------------

Point de livraison - CH1008501234500000000000000884199

C-1	l .l		 !	_
Caicu	i ae vo	is consc	ommation	S

Compteur n° 114'291

Relevés du 18.11.2016 et du 31.12.2016

Energie active permanente 72'208.0 72'234.0^{**} 26.00 kWh

Relevés du 01.01.2017 et du 20.11.2017

Energie active permanente 72'234.0 72'427.0 193.00 kWh

(**) Index estimé(s) suite à un changement de prix

Calcul des montants

Energie

Période du 18.11.2016 au 31.12.2016

Nativa

Consommation heures permanentes

26.00 x 0.09250 = 2.41

Période du 01.01.2017 au 20.11.2017

Nativa

Consommation heures permanentes 193.00 x 0.08650 = 16.69

19.10 Sous-total énergie (TVA non comprise)

Utilisation du réseau

Période du 18.11.2016 au 20.11.2017

Profil Simple

72.00 Facturation minimale

Lorsque le montant de la rémunération pour l'utilisation du réseau est inférieure à

CHF 72.00 par an, il est procédé à une facturation minimale.

Sous-total utilisation du réseau (TVA non comprise)

Contributions diverses

Période du 18.11.2016 au 31.12.2016

Services système ¹ 26.00 x 0.00450 = 0.12

Période du 01.01.2017 au 20.11.2017

Services système ¹ 193.00 x 0.00400 = 0.77

Sous-total contributions diverses (TVA non comprise)



18.13



Numéro de référence : 205'421

Numéro de la facture : 1'101'852'466 du 23.01.2018

PPE Mayoresses-ouest

Lieu de consommation

ABRI PC

Chemin des Mayoresses 37

1012 LAUSANNE

Redevances dues aux collectivités publiques						
Période du 18.11.2016 au 31.12.2016 CH-Supplément pour la promotion des énergies renouvelables (art. 15b LEne) 26.00 x 0.01200 =						
Période du 18.11.2016 au 20.11.2017						
VD - Emolument cantonal (art. 19 LSecEl) 219.00 \times 0.00020 =						
Emolument communal lié à l'usage du sol (art. 20 LSecEl)		0.00700 =	1.53			
CH-Supplément pour les mesures de protection des eaux (art. 15b LEne)	219.00 x	0.00100 =	0.22			
Période du 01.01.2017 au 20.11.2017						
CH-Supplément pour la promotion des énergies renouvelables (art. 15b LEne)	193.00 x	0.01400 =	2.70			
Sous-total redevances dues aux collectivités publiques (TVA non comprise)			4.80			
Redevances dues aux collectivités publiques						
Période du 18.11.2016 au 20.11.2017						
VD - Energies renouvelables (art. 40 LVLEne) 219.00 x 0.00180 =						
Taxe communale pour l'éclairage public (art. 20 LSecEl) 219.00 x 0.01100 =						
Taxe communale pour l'efficacité énergétique (art. 20 LSecEl) 219.00 x 0.00250 =						
Taxe communale pour le développement durable - Agenda 21 (art. 20 LSecEl) 219.00 x 0.00250 =						
Sous-total redevances dues aux collectivités publiques (non soumises à la TVA)			3.90			
TVA électricité						
Période du 18.11.2016 au 20.11.2017						
TVA à 8.0% sur CHF 96.79 CHE-108.956.664 TVA Services industriels						
Sous-total TVA			7.74			
Sous-total électricité						
Déduction des acomptes électricité facturés (TVA comprise)						

Glossaire

Total électricité

Les conditions tarifaires applicables, relatives à la fourniture d'énergie électrique, se trouvent dans leur intégralité sur le site de la Ville de Lausanne (www.lausanne.ch/sil) ou vous seront envoyées sur simple demande écrite à notre support clientèle, case postale 7416, 1002 Lausanne ou sil.contactsclients@lausanne.ch.

¹ Services d'assistance fournis par Swissgrid afin que l'exploitation du système puisse être garantie de manière fiable.